



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques démographiques et sociales :
statistiques sociales (examen du programme)**

Statistiques sociales (examen du programme)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-quatrième session^a. Il décrit brièvement les principales activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies en 2003 dans le domaine des statistiques sociales et présente un projet de programme de travail dans le domaine des statistiques sociales pour la période 2004-2014.

Les points dont la Commission est invitée à débattre sont indiqués au paragraphe 40.

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4* (E/2003/24), chap. I, sect. A.

* E/CN.3/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–2	3
II. Principales activités menées en 2003	3–5	3
III. Projets de programme de travail sur les statistiques sociales	6–39	3
A. Introduction	6–8	3
B. Objectifs du programme de travail sur les statistiques sociales	9–14	4
1. Encourager le développement coordonné des statistiques sociales aux niveaux national et international	15–19	5
2. Promouvoir la comparabilité internationale des statistiques sociales ...	20–24	6
3. Promouvoir une approche intégrée du développement des sources de données	25–37	7
4. Promouvoir l'utilisation des statistiques sociales	38–39	10
IV. Points à examiner par la Commission	40	12
Annexe		
Recommandations issues de la réunion du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales		13

I. Généralités

1. À sa trente-quatrième session, la Commission de statistique a passé en revue les activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans le domaine des statistiques sociales et a approuvé les activités proposées¹.
2. Le présent rapport résume les activités menées par la Division de statistique depuis la trente-quatrième session de la Commission de statistique et présente un projet de programme de travail sur les statistiques sociales pour la période 2004-2014.

II. Principales activités menées en 2003

3. En collaboration avec le Groupe de Vienne sur les statistiques sociales, la Division de statistique a organisé à New York en mai 2003 une réunion d'un groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales², dont l'objectif essentiel était d'établir un programme de travail pour poursuivre le développement des statistiques sociales, pour présentation à la Commission de statistique à sa trente-cinquième session. Les recommandations du groupe d'experts figurent en annexe au présent rapport. Le compte rendu complet de la réunion est disponible en anglais sous forme de document de travail.
4. La Division de statistique a également organisé une réunion de groupe d'experts en novembre 2003 afin d'examiner le système établi pour l'*Annuaire démographique* des Nations Unies³. Le compte rendu de cette réunion est disponible en anglais sous forme de document de travail.
5. L'établissement du manuel statistique de la pauvreté se poursuit. Quatre ateliers, auxquels participeront des acteurs régionaux et nationaux et divers organismes internationaux, sont prévus en 2004 dans le cadre du processus d'examen des ébauches de chapitres [voir E/CN.3/2003/34, chap. II, par. 6 d)].

III. Projet de programme de travail sur les statistiques sociales

A. Introduction

6. Le reste du présent rapport est consacré au projet de programme de travail sur les statistiques sociales pour la période 2004-2014. Ces dates ont été choisies pour coïncider avec celles qui ont été proposées pour le prochain cycle de recensements de la population et du logement, à savoir 2005-2014 (voir par. 28). Le programme de travail s'inspire largement des recommandations du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales (voir par. 3) et des consultations ultérieures avec diverses institutions et organisations nationales et internationales. Des activités spécifiques sont prévues pour la période 2004-2007, dont celles qui ont été approuvées par la Commission de statistique à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions⁴ dans les domaines des statistiques sociales et des recensements de la population et du logement.
7. Les statistiques sociales couvrent un large éventail de secteurs, d'où la nécessité d'une approche intégrée tenant compte de leur caractère pluridimensionnel

et interdépendant. Les liens entre les différentes dimensions du champ social et entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux seront pris en compte à toutes les étapes de la planification et de l'exécution du programme de travail. Une démarche intégrée de développement méthodologique sera appliquée pour les trois grandes sources de statistiques sociales, à savoir les recensements, les enquêtes par sondage et les fichiers administratifs. Les dimensions sexospécifiques, la question des groupes démographiques spéciaux et les autres facteurs transversaux seront pris en compte dans toutes les activités concernant les statistiques sociales.

8. Les activités internationales dans ce domaine seront menées d'une manière propre à encourager l'utilisation des statistiques sociales à des fins d'élaboration des politiques et de suivi et évaluation des programmes. Elles mobiliseront à la fois les producteurs et les utilisateurs. L'application des normes et classifications internationalement reconnues et des *Principes fondamentaux de la statistique officielle*⁵ au niveau national sera l'une des priorités du programme de travail. Des cours et ateliers de formation régionaux et internationaux seront organisés avec la collaboration des bureaux de statistique nationaux, des établissements de formation professionnelle nationaux et régionaux, des universités, et des institutions de statistique internationales et régionales.

B. Objectifs du programme de travail sur les statistiques sociales

9. L'objectif à long terme est d'établir un système général pour les statistiques sociales. Il faut pour ce faire évaluer, réviser et compléter les normes en vigueur dans le domaine.

10. Dans le cadre du programme de travail, l'objectif est d'utiliser au mieux les trois principales sources de données en exploitant leurs complémentarités. Il s'agira en l'occurrence de promouvoir dans la mesure du possible l'application de définitions, de principes et de classifications uniformes par les différentes sources. Le programme de travail prévoit également des activités qui renforceront le rôle et le rayonnement des statistiques sociales durant la période 2004-2014.

11. La coordination aux niveaux national et international sera l'un des domaines d'action supplémentaire concertée. Au niveau national, il s'agira d'encourager les différents producteurs de statistiques sociales à coopérer de manière à produire des statistiques sociales cohérentes et homogènes. Au niveau international, plusieurs organisations et organismes produisent et publient des statistiques sociales, d'où des redondances, mais aussi des ensembles et séries de données différents sur des sujets similaires. Le programme de travail prévoit la collecte coordonnée des données nationales par les organisations internationales et l'application de normes et de classifications harmonisées en matière de statistiques sociales.

12. Le développement des statistiques sociales passe par le renforcement des capacités statistiques. Les pays dont le système statistique est fragile seront donc encouragés à acquérir une capacité institutionnelle durable, et notamment à former des spécialistes dans les domaines de statistiques sociales les plus importants.

13. L'un des objectifs à moyen terme est de procéder d'ici à 2007 à un examen détaillé des activités de coordination entre les organisations internationales et dans quelques pays choisis, et de publier un rapport à ce sujet. Le mécanisme de coordination articulé autour du forum des statistiques sociales et du site Internet des

statistiques sociales sera en place. La Division de statistique et ses partenaires auront mené à bien l'examen et l'évaluation des statistiques sociales nationales dans leurs domaines d'activité respectifs. Ils auront également achevé l'examen initial et la diffusion des normes et classifications en matière de statistiques sociales et encourageront par l'exemple le développement et l'exploitation intégrés des diverses sources de données.

14. Le programme de travail proposé indique les activités qui doivent être menées entre 2004 et 2007 dans quatre grands domaines (voir par. 15 à 39 ci-après).

1. Encourager le développement coordonné des statistiques sociales aux niveaux national et international

Créer le forum des statistiques sociales (2004)

15. Dans le sillage de la réunion du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales organisée en mai 2003 par la Division de statistique en collaboration avec le Groupe de Vienne, il est proposé de créer un forum des statistiques sociales (ci-après appelé le forum), composé de spécialistes des statistiques sociales issus des bureaux nationaux de statistique, d'organisations internationales et régionales et d'instituts de formation professionnelle. Le forum devra en premier lieu faire le point sur l'état d'avancement du programme de travail international sur les statistiques sociales, indiquer le travail restant à accomplir pour développer les statistiques sociales et faire des recommandations à la Commission de statistique sur les mesures à prendre. La Division de statistique de l'ONU fera office de secrétariat du forum.

16. Le forum se réunira tous les deux ans. Dans l'intervalle, le secrétariat encouragera la communication entre les membres afin de faciliter l'élaboration des décisions et mesures requises. La communication se fera essentiellement par voie électronique, les annonces et nouvelles étant affichées sur la page du forum, consultable sur le site Internet des statistiques sociales (voir par. 19).

17. Le forum pourrait tenir sa première réunion avant la fin de 2004 afin de parachever l'élaboration de son programme.

Examen des mécanismes de coordination existants (2004-2006)

18. Pour faciliter la coordination, il conviendra tout d'abord d'examiner les mécanismes de coordination nationaux et internationaux existant dans le domaine des statistiques sociales.

a) Au niveau international, l'examen sera conduit par la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec les organisations internationales et régionales, et par l'intermédiaire du Comité de coordination des activités statistiques;

b) Les examens au niveau national donneraient un rapport regroupant un certain nombre d'études de cas, qui décrira et analysera les mécanismes de coordination et les activités des producteurs de statistiques sociales et recensera les différentes pratiques et contraintes afin de déterminer les meilleures pratiques en matière de coordination. L'Afrique du Sud, l'Australie, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et les Philippines contribueront à l'établissement du rapport.

Étoffer le site Internet des statistiques sociales (2004)

19. Le Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique de l'ONU restructure actuellement son site Internet de manière à mieux rendre compte de la diversité et de l'interdépendance des domaines de statistiques sociales et démographiques. Le site mettra en exergue les activités du Service, deviendra le « lieu d'accueil » des statistiques sociales et s'enrichira de liens actifs et bien conçus vers les divers organismes des Nations Unies spécialisés dans des domaines tels que l'éducation, le travail et l'emploi, la santé, la criminalité, les établissements humains, la pauvreté et la répartition des revenus, et les autres questions intéressant le champ social. Il servira aussi de « lieu d'accueil » au forum (voir par. 15) et aux normes internationales en matière de statistiques sociales (voir par. 21).

2. Promouvoir la comparabilité internationale des statistiques sociales

20. La Division de statistique de l'ONU examinera puis diffusera largement et de manière cohérente et rigoureuse les normes, cadres et classifications en vigueur en matière de statistiques sociales. Cette activité devrait débuter en 2005. De plus, la Division définira avec ses partenaires le travail à accomplir pour développer les normes internationales et les appliquer.

Créer le site Internet des normes internationales (2005)

21. La Division de statistique de l'ONU compilera, puis diffusera sur le site Internet des statistiques sociales et démographiques, les normes internationales en vigueur (schémas, classifications, principes et définitions) dans tous les domaines de statistiques sociales. Le forum établira une série de critères pour l'examen des normes internationales ainsi que pour la délimitation des domaines qui relèvent du champ social. Les gardiens des normes internationales procéderont à cet examen dans leur domaine de compétence et créeront les pages Internet correspondant aux liens du site ONU des statistiques sociales et démographiques. Ce site sera mis à jour au moins deux fois par an à compter de 2005.

22. Les États Membres ne disposant que d'un accès limité à l'Internet pourront recevoir sur demande la version imprimée ou électronique des principales normes.

Déterminer les mesures à prendre pour achever l'élaboration des normes en matière de statistiques sociales (à partir de 2006)

23. La Division de statistique de l'ONU définira par l'intermédiaire du forum le travail restant à accomplir pour définir des normes internationales en matière de statistiques sociales, en précisant les tâches des différentes institutions et organisations. Le forum établira par ailleurs le calendrier d'activités des acteurs désignés. Ses propositions seront présentées à la Commission de statistique pour examen tous les deux ans dans le rapport sur les statistiques sociales.

Conduire un examen intégré des principes internationaux et des recommandations (à partir de 2004)

24. Des réunions d'experts et des ateliers complémentaires seront consacrés à l'examen intégré des recommandations sur les statistiques démographiques et sociales ou les données apparentées, de manière à ce que les recommandations

existantes puissent être révisées ou complétées. L'examen portera sur les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* (première révision)⁶, les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil* (deuxième révision)⁷, les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (première révision)⁸ et le projet de manuel complémentaire et les *Principes fondamentaux de la statistique officielle*⁵. Le groupe d'experts examinera également un projet de liste minimale de sujets essentiels (E/2003/24, chap. II, par. 2 a) et 2 d); E/CN.3/2003/2, par. 7 et 9). Ces réunions et ateliers débiteront en 2004 et d'autres suivront en 2005.

3. Promouvoir une approche intégrée du développement des sources de données

Examiner l'ensemble des sources de statistiques sociales (2004-2006)

25. La Division de statistique de l'ONU et toutes les institutions ou organisations participantes, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec les commissions régionales, évalueront la qualité et la disponibilité des statistiques dans leur domaine d'activité et de compétence. L'examen portera sur l'ensemble des sources de données telles que les recensements de la population et du logement, les enquêtes par sondage auprès de la population et des ménages, les registres et fichiers administratifs. Il s'accompagnera d'une évaluation de la capacité des pays à produire à intervalles réguliers des statistiques de qualité acceptable, assortie d'explications quant aux critères utilisés pour déterminer la qualité des données. Seront également examinés la ponctualité des publications statistiques, l'application des normes internationales et des recommandations, et le degré d'harmonisation des unités et des classifications des différentes sources. Les conclusions de cet examen seront publiées sous forme de rapport technique. La Division de statistique établira son rapport en 2004, les autres institutions et organisations en 2005-2006.

26. Le Forum examinera les rapports techniques établis par les organisations au fur et à mesure qu'ils seront disponibles et recommandera des stratégies spécifiques pour renforcer le domaine des statistiques sociales. Les recommandations seront soumises à la Commission de statistique en 2007.

Recenser les statistiques sociales nationales requises pour produire des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2004-2006)

27. Le suivi efficace des aspects sociaux des objectifs du Millénaire pour le développement suppose que les statistiques sociales soient mieux connues, mieux comprises, plus disponibles et de meilleure qualité. Un rapport technique conjoint basé sur les rapports mentionnés au paragraphe 25 sera établi en 2006 pour répondre à cet impératif. Il sera essentiellement consacré à la matrice statistique nationale requise pour produire des indicateurs sociaux afin de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Lancer un programme mondial de recensements de la population et du logement pour la décennie 2005-2014

28. Le groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales a préconisé le lancement d'un programme mondial de recensements de la population

et du logement pour la décennie 2005-2014. La Commission de statistique pourrait appuyer la mise en oeuvre du cycle 2005-2014 de recensements de la population et du logement et encourager l'exploitation des données de recensement pour produire des statistiques sociales.

29. Le programme mondial de recensements de la population et du logement (2005-2014) comprendra les activités suivantes, qui ont toutes été approuvées par la Commission à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions (les documents correspondants sont indiqués entre parenthèses).

Réunions et ateliers :

a) Symposium des Nations Unies intitulé « Le programme mondial de recensements de la population et du logement : besoins actuels et perspectives d'avenir » (E/2003/23, chap. II.A, par. 2 a); E/CN.3/2003/2, par. 6), prévu pour 2004;

b) Ateliers de formation à l'utilisation des systèmes d'information géographique et de la cartographie numérique pour la collecte et la diffusion de données (E/2003/23, chap. II.A, par. 2 a); E/CN.3/2003/2, par. 14). Les premiers ateliers auront lieu en 2006;

Documentation technique :

c) Rapport d'évaluation technique des recensements [E/2002/24, chap. II.A, par. 5 a); E/CN.2/2002/2, par. 16 d)], à paraître en 2006;

d) Guide pour la diffusion des données de recensement [E/2003/24, chap. II.A, par. 2 a); E/CN.3/2003/2, par. 15, E/CN.3/2002/2, par. 16 e)], à paraître en 2006;

e) Annexe complémentaire aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, première révision (E/2003/24, chap. II.A, par. 2 a); E/CN.3/2003/2, par. 9). Publication en 2007.

30. Des services de conseil technique devront venir appuyer les ateliers de formation au moment où les pays commenceront à planifier et à faire les recensements de la population et du logement de la décennie 2005-2014. La Division de statistique continuera à fournir ces services aux pays selon les besoins et dans la mesure de ses moyens. Les nouveaux États indépendants et les pays sortant d'un conflit ou dans d'autres situations difficiles pourraient avoir besoin d'une assistance et de conseils techniques plus poussés. Les services de conseil technique seront proposés pendant toute la période 2004-2015.

Renforcer le développement et l'utilisation des registres et des fichiers administratifs nationaux à des fins statistiques (2005-2014)

31. Des mesures seront prises pour encourager le développement et l'utilisation des systèmes administratifs nationaux pour les statistiques sociales, en particulier les registres d'état civil, les registres de population et les divers fichiers administratifs. Les activités dans ce domaine s'inscriront dans le cadre de la série d'activités du Programme mondial de recensements de la population et du logement (2005-2014). La question du renforcement des systèmes administratifs sera traitée lors du Symposium sur le Programme mondial de recensements de la population et

du logement [voir par. 29 a)], qui réfléchira à d'autres méthodes de collecte et de compilation des statistiques sociales et démographiques.

32. Réunions et ateliers :

Ateliers sur la production intégrée de statistiques de fécondité, de mortalité et de migrations internationales à partir des registres et fichiers administratifs, des recensements de population et des enquêtes par sondage. Plusieurs ateliers seront organisés entre 2004 et 2007.

33. Documentation technique :

a) Rapport technique sur la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques de migrations internationales (E/2003/24, chap. II. A, par. 2 a); E/CN.3/2003/2, par. 7). Le rapport sera achevé en 2004;

b) Manuel statistique des migrations internationales, établi en collaboration avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales en complément des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (première révision)⁸ [voir E/2003/24, chap. II. A, par. 2 d)]. Parution prévue en 2006.

34. La Division de statistique continuera à fournir au cas par cas une assistance aux pays qui souhaitent appuyer et renforcer leur système d'enregistrement des faits d'état civil et autres systèmes d'archivage administratif afin de pouvoir produire des statistiques de population, des données d'état civil et des statistiques sociales.

Renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes systématiques et intégrées

35. Le renforcement de la capacité des pays à conduire des enquêtes sur une base périodique sera l'un des éléments de la série d'activités intégrée qui accompagnera le Programme mondial de recensements de la population et du logement (2005-2014). Les séminaires et ateliers de formation aux méthodes d'enquête permettront de promouvoir l'harmonisation, l'intégration et l'utilisation complémentaire des données d'enquêtes et des données provenant d'autres sources.

36. Réunions et ateliers :

a) Ateliers d'examen du projet de recueil des pratiques optimales de mesure de la pauvreté [E/2003/24, chap. II. C, par. 6 d)] (2004);

b) Réunion du groupe d'experts chargé d'examiner le projet de manuel statistique de la pauvreté [voir E/2003/24, chap. II. A, par. 6 d)] (2005);

c) Ateliers sur les méthodes de collecte de données dans de nouveaux domaines relevant du champ social : thème – la collecte des statistiques des incapacités (2004) (Division de statistique de l'ONU et Groupe de Washington sur la mesure des incapacités);

d) Ateliers sur la planification des enquêtes à objectifs multiples (2007) (Division de statistique de l'ONU et Statistiques Canada).

37. Documentation technique :

a) Guide des enquêtes démographiques et sociales sur les ménages [E/2002/24, chap. II. A, par. 5 a); voir E/CN.3/2002/2, par. 16 c)] (2004) (Division de statistique de l'ONU);

b) Manuel statistique de la pauvreté [voir E/2003/24, chap. II. C, par. 6 d)] (2005) (Division de statistique de l'ONU);

c) Manuel des enquêtes statistiques à objectifs multiples (2006) (Statistiques Canada et Division de statistique de l'ONU).

4. Promouvoir l'utilisation des statistiques sociales

Utilisation des statistiques sociales dans la formulation des politiques, la planification des programmes et les activités de suivi (2004-2014)

38. Se fondant sur les recommandations issues de la réunion du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales et sur les recommandations et conclusions de la réunion du groupe d'experts consacrée à l'examen du système établi pour l'Annuaire démographique, la Division de statistique renforce les mécanismes sous-tendant l'Annuaire démographique afin de mieux répondre à la demande sans cesse croissante de statistiques sociales. Elle s'attache aussi à améliorer la pertinence de ses produits et à les diffuser auprès d'un large public. Dans la pratique, elle :

a) Organisera des réunions de groupes techniques qui examineront et adapteront l'*Annuaire démographique*, en isolant différentes catégories de façon à créer un ensemble minimal de statistiques qui pourront être produites sans difficultés par tous les pays, quelles que soient leurs capacités statistiques et les données disponibles (2004-2005);

b) Mettra au point un système de collecte de données qui donnera aux pays plus de latitude pour choisir quand et comment envoyer les données, les procédures de collecte informatisées venant s'ajouter aux méthodes traditionnelles. Plus précisément, la Division de statistique établira des domaines de pays sur ses serveurs afin que les pays puissent saisir directement les données les concernant; créera des équipes d'experts chargées de faciliter la mise au point de bases de données nationales dont les enregistrements pourront être versés directement dans le système de l'Annuaire démographique; utilisera à titre expérimental de nouveaux formulaires électroniques de collecte de données (à partir de 2004);

c) Commencera à élargir les domaines traités dans l'*Annuaire démographique* afin de tenir compte des statistiques sur les incapacités à partir de 2004 (E/2003/24, chap. II.A, par. 5 a); E/CN.3/2003/7, par. 12). L'ajout de statistiques sur le logement dans l'*Annuaire démographique* devrait intervenir en 2005;

d) Mettra au point un ensemble de produits qui cibleront les différentes catégories d'utilisateurs de l'*Annuaire démographique* et qui tiendront compte des connaissances et des besoins des uns et des autres. On y trouvera aussi bien des cartes élémentaires et des explications à l'intention des enfants que des fonctions d'extraction avancées à l'intention des chercheurs, des universitaires et des décideurs (à partir de 2005);

e) Décrira de manière approfondie les mécanismes de collecte de données de l'Annuaire démographique sur les pages consacrées à cet annuaire sur le site Web des statistiques sociales et démographiques (voir par. 19). La Division examinera également la possibilité pour les bureaux nationaux de statistique, pour d'autres partenaires et pour elle-même d'échanger des données et des éléments d'information

et de faire part de tout élément nouveau par l'intermédiaire de ce même site Web (à partir de 2004);

f) Publiera l'*Annuaire démographique* au format PDF sur le site Web des statistiques démographiques et sociales (2004);

g) Établira sa publication intitulée *Les femmes dans le monde, 2005*, sous une forme compréhensible par les décideurs, les spécialistes de la planification et les chercheurs ainsi que tous ceux qui font oeuvre de sensibilisation. L'édition de 2005 sera fondée sur les données qui auront été communiquées par les organismes nationaux de statistique et qui auront servi à l'établissement de l'*Annuaire démographique*; les politiques nationales en matière de population suivies par la Division de la population; les rapports des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; les rapports nationaux communiqués par des sources faisant autorité à la Division de la promotion de la femme (Département des affaires économiques et sociales). L'édition de 2005 reposera également sur des statistiques nationales officielles collectées par des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que par les commissions régionales;

h) Entreprendra un examen complet du programme de travail de l'Annuaire démographique pour 2004-2006 afin de fixer les priorités à la lumière des recommandations issues de la récente réunion du groupe d'experts. Il s'agira de recenser les domaines dans lesquels il est possible d'élarguer et de rationaliser les activités afin de mener à bien les tâches et de mettre en oeuvre les procédures recommandées par le groupe d'experts (2004).

39. La Division de statistique et les organisations internationales encourageront la fourniture et la diffusion de métadonnées sur les trois grandes sources de données de statistiques sociales citées dans le présent rapport. La Division appuiera également l'adoption de normes de diffusion telles que le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (FMI). Elle examinera et adaptera le système de métadonnées de l'Annuaire démographique, et procédera pour ce faire à des examens périodiques qui seront conduits pour partie dans le cadre d'une réunion du groupe d'experts et d'ateliers régionaux.

Réunions et ateliers :

a) Réunion du groupe d'experts chargé d'examiner les métadonnées relatives aux recensements de la population et du logement, aux registres administratifs et aux enquêtes par sondage auprès de la population et des ménages qui sous-tendent l'Annuaire démographique, afin d'évaluer la qualité et le caractère d'actualité des statistiques démographiques et sociales (2005);

b) Ateliers internationaux afin d'examiner les systèmes nationaux de métadonnées qui permettent d'évaluer la qualité et le caractère d'actualité des statistiques démographiques et sociales produites à partir de recensements de la population et du logement, d'enquêtes par sondage et de registres administratifs (2005, 2006) (Division de statistique de l'ONU, Banque mondiale et FMI).

IV. Points à examiner par la Commission

40. La Commission de statistique souhaitera peut-être :
- a) **Formuler des observations sur les nouvelles activités décrites aux paragraphes 15 à 39;**
 - b) **Appuyer la proposition tendant à créer un forum des statistiques sociales;**
 - c) **Examiner et faire sien le projet de programme de travail.**

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4* (E/2003/24), chap. II.C, par. 6, alinéas a) à e).

² Voir <<http://unstats.un.org/org/unsd/demographic/workshop/socialstat>>.

³ Voir <http://unstats.un.org/org/unsd/demographic/workshop/EGM_dyb>.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4*, (E/2002/24), chap. II.A, par. 5, et *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4* (E/2003/24), chap. II.A, par. 2, et chap. II.C, par. 6.

⁵ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9*, (E/1994/29), chap. V, par. 59.

⁶ *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8 et rectificatif).

⁷ *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.XVII.10).

⁸ *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14 et Corr.1).

Annexe

Recommandations issues de la réunion du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales

Le groupe d'experts a formulé les recommandations suivantes :

a) Après avoir examiné les cadres statistiques et noté à quel point il importait de conserver sa souplesse au système afin de répondre aux besoins des différents cadres de statistiques sociales, le groupe a invité la Division de statistique et d'autres partenaires, notamment les bureaux nationaux de statistique, à élaborer un programme de travail allant jusqu'en 2015 afin de déterminer quels types de statistiques sociales il faudra réunir pour étayer les activités futures, que celles-ci reposent sur des recensements, des enquêtes par sondage ou des registres administratifs. Le champ d'étude sera élargi aux différents âges de la vie, aux conditions de vie et aux corrélations entre les statistiques sociales, économiques et environnementales. La Division de statistique présentera le plan de travail à la Commission de statistique à sa trente-cinquième session.

Au vu de cette recommandation et de celles qui suivent, il faudra préciser si les programmes de travail devront être mis en oeuvre de façon échelonnée et, si tel est le cas, en fixer les différentes étapes et les tâches qui y seront associées. Pour chacune des recommandations, la Division de statistique et ses partenaires devront choisir des produits, arrêter des calendriers d'exécution, désigner les principaux intervenants, fixer les attributions qui seront confiées aux uns et aux autres et définir les modalités de coordination;

b) Le groupe a prié la Division de statistique de procéder, en collaboration avec les organisations internationales et régionales et les bureaux nationaux de statistique, à un examen et à une évaluation systématiques des statistiques sociales afin de déterminer dans quels domaines il convenait de parfaire les normes internationales. L'examen et l'évaluation devront porter sur les aspects suivants : la situation en matière de statistiques sociales; les normes internationales applicables aux statistiques sociales; les normes d'évaluation de la qualité des données; les mécanismes de suivi de la conformité aux normes;

c) Le groupe a recommandé que l'on examine l'ensemble des sources de données pouvant servir à l'établissement de statistiques sociales, telles que les recensements, les enquêtes par sondage et les registres administratifs, et que l'on revoie les normes, les unités et les classifications applicables à toutes ces sources. Il a également recommandé :

i) Que le programme de travail relatif à la série de recensements de la population et du logement de 2010 soit mis en oeuvre et que chaque pays procède à un recensement d'ici à 2014;

ii) Que la Division de statistique aide et conseille les pays qui mettent sur pied ou s'appêtent à mettre sur pied, à renforcer ou à utiliser des registres ou des fichiers administratifs en vue de l'établissement de statistiques. Dans tous les pays, les systèmes de données devraient englober les statistiques d'état civil. En ce qui concerne les registres administratifs, il faut veiller à la qualité et à la confidentialité des données;

iii) Que la Division de statistique, le Groupe de Sienna et les organisations internationales aident les pays à renforcer leur capacité de procéder périodiquement à des enquêtes par sondage de façon intégrée, en prenant exemple sur les bureaux nationaux de statistique qui obtiennent de bons résultats avec leurs propres enquêtes, notamment les enquêtes à objectifs multiples et les enquêtes spécialisées;

iv) Que le Groupe de Sienna coordonne l'élaboration, le suivi et la promotion de nouvelles méthodes conçues pour fédérer les différentes sources de données;

d) Le groupe a demandé à la Division de statistique et au Groupe de Sienna de mieux faire connaître l'importance des recensements et le rôle central que jouaient les statistiques sociales dans la formulation des politiques. Selon lui, il faut accorder une plus large place aux statistiques sociales et encourager leur utilisation dans la formulation, la planification et le suivi des politiques. Pour ce faire, il convient de mieux former les décideurs, les chercheurs, les étudiants, les médias, la société civile et les organisations non gouvernementales à l'utilisation des statistiques sociales et d'illustrer comment les statistiques aident les décideurs à mieux circonscrire leurs politiques. Sachant que la Division de statistique s'apprête à établir un guide sur la diffusion des données issues des recensements de population et du logement, le groupe d'experts lui a recommandé de décrire dans tous les chapitres où cela était fondé les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, par exemple la manière dont elles permettraient d'adapter les produits et les services d'information sur les statistiques sociales aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs;

e) Le groupe a recommandé à la Division de statistique et au Groupe de Sienna d'encourager la création de partenariats tant au niveau régional qu'à l'échelon international qui seraient chargés d'assurer la formation aux principes applicables en matière de statistique officielle, notamment les statistiques sociales, en se fondant sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Cela permettrait de stimuler la coopération entre les bureaux nationaux de statistique, les établissements de formation professionnelle nationaux et régionaux, les universités et les organismes statistiques internationaux et régionaux;

f) Le groupe a émis le souhait que tous les pays adoptent des normes et des principes en matière de statistique, en particulier les Principes fondamentaux de la statistique officielle et développent les statistiques sociales en se fondant sur les Principes fondamentaux. L'adoption de systèmes normalisés conçus pour décrire et affiner les statistiques sociales, tels que le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international, permettrait d'accroître l'utilité des statistiques et aiderait le public à y voir plus clair;

g) Le groupe a recommandé à la Division de statistique d'établir, en collaboration avec les organismes internationaux et les organismes régionaux compétents, un rapport dans lequel seraient décrits les rôles et les activités des organisations internationales en matière de statistiques ainsi que les mécanismes et les organes de coordination interinstitutions existants, l'accent étant mis sur les statistiques sociales. Il s'agit de : a) familiariser les statisticiens aux niveaux national, régional et international avec les rôles et activités des organisations internationales; b) rationaliser les mécanismes de coordination. Le groupe d'experts a également recommandé que les conclusions de toutes les réunions interinstitutions

soient communiquées au groupe dont la création est proposée au paragraphe i) ci-après, afin qu'il puisse tenir compte des orientations retenues par les participants aux réunions dans son plan de travail;

h) Le groupe a demandé à la Division de statistique et à d'autres organismes d'établir, en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique, un rapport dans lequel elle décrirait et analyserait les mécanismes de coordination et les activités des producteurs de statistiques sociales au niveau national et mettrait en évidence les différentes pratiques et contraintes, l'objectif étant de recenser les pratiques les plus fructueuses en matière de coordination;

i) Prenant en considération les conclusions tirées par le Groupe de Sienne et le groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales et faisant fond sur les recommandations énoncées dans le présent rapport, le groupe a recommandé la création d'un forum des statistiques sociales où les experts des bureaux nationaux de statistique, des organisations internationales et régionales et des établissements de formation professionnelle échangeraient des informations périodiquement. Pareil forum faciliterait la coordination et la compréhension entre les bureaux nationaux de statistique et les organisations internationales. Le groupe a également proposé que les échanges entre les statisticiens sociaux se fassent par la voie électronique;

j) Au vu du rang de priorité élevé accordé aux objectifs du Millénaire en matière de développement, le groupe a recommandé à la Division de statistique de rédiger, en concertation avec les organisations participantes, un rapport technique dans lequel elle passerait en revue les normes et évaluerait la qualité des statistiques nationales qui servent à l'établissement des indicateurs de suivi des objectifs relatifs aux conditions sociales ainsi que les capacités nationales de collecte et de diffusion des statistiques communiquées aux organismes internationaux de statistique, et de le présenter au groupe de travail chargé des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire en matière de développement. La Division tiendra compte à cet égard des initiatives existantes pour évaluer la qualité des données nationales qui servent à l'établissement des indicateurs;

k) Le groupe a recommandé aux participants à la réunion du groupe d'experts chargé d'examiner l'Annuaire démographique, qui a eu lieu en novembre 2003, de prendre en considération les recommandations issues de la réunion du groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales afin d'améliorer la collecte, la diffusion et l'intégration des statistiques démographiques et sociales;

l) Le groupe a invité le Groupe de Sienne et d'autres groupes d'étude s'occupant de statistiques sociales, tels que le Groupe de Washington (mesure des incapacités), le Groupe de Rio et le Groupe de Delhi (statistiques du secteur informel), à revoir leur mandat et leur plan de travail à leur prochaine réunion en tenant compte des conclusions issues de la réunion faisant l'objet du présent rapport et de la recommandation consistant à créer un forum des Nations Unies des statistiques sociales [voir par. i)].